
Dons en dépouilles d'églises par le conseil général de la commune de Foix (Ariège), lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Dons en dépouilles d'églises par le conseil général de la commune de Foix (Ariège), lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 593;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38890_t1_0593_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

déposer chez le payeur général, et incessamment nous en ferons l'envoi à la trésorerie nationale.

« Salut et fraternité.

J.-G. GALLOT, pour le président; Jean-M. COUGNAUD, secrétaire général. »

Le conseil général de la commune de Foix mande que le peuple de cette commune reconnaît maintenant que l'état républicain, qu'il chérit, est incompatible avec la superstition; qu'en conséquence ils font passer les signes du culte, montant à 56 livres trois quarts 2 onces d'argenterie, et à 40 livres demi-quart de galons d'or et d'argent.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du conseil général de la commune de Foix (2).

Le conseil général de la commune de Foix, en permanence, au Président de la Convention nationale.

Foix, ce 16 frimaire, an II de la République.

« Citoyen Président,

« Le peuple ouvre enfin les yeux; après dix-huit siècles d'aveuglement, la raison, toujours enveloppée dans l'hypocrisie et l'imposture, commence à colorer de ses rayons éclatants la terre sacrée de la liberté. Le tyran dévoilé, ses attributs avec l'orgueil qui les environnait bannis à perpétuité, la vérité est plus puissante qu'eux, que la gente calotine plus funeste encore que toute leur puissance, avoue ingénument sa complicité, et qu'elle échappe par une bonne foi tardive au supplice qu'elle mérite, c'est bien son affaire. Mais l'intérêt et le bonheur du peuple consistent à se passer de cette branche cadarde de la plus monstrueuse coalition. Le peuple de Foix connaît maintenant que l'état républicain qu'il adore est incompatible avec la superstition, il nous charge de vous faire offrir de tous les attributs du luxe calotin, pour que vos mains habiles lui donnent une autre forme, une autre destination: tous les signes extérieurs du culte catholique ont été par nous enlevés, sur l'invitation de notre Société populaire, tout le monde applaudit à cette opération et nous charge de vous faire passer une caisse adressée à la Convention nationale, contenant, savoir: 56 livres 3/4 2 onces d'argenterie;

« Galons en or ou en argent, 40 livres demi 1/4

« Salut et fraternité.

(*Suivent 14 signatures.*)

La commune de Ferney-Voltaire écrit que l'on ne jugera pas de son zèle et de son civisme par la modicité du don de l'argenterie qui était dans leur ci-devant église, que feu Voltaire avait dédiée à Dieu seul, mais que, pour suppléer à cette modicité, les citoyens ont fait un don

de 1,269 livres en assignats, 6 médailles en argent, 2 paires de boucles d'argent et une petite pièce d'or. Elle annonce que leur curé a remis volontairement ses lettres de prêtrise, qui ont été brûlées.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la commune de Ferney-Voltaire (2).

Ferney-Voltaire le 17 frimaire, an II de la République française une indivisible et démocratique, Liberté Égalité.

« Citoyen Président,

« La commune de Ferney-Voltaire, envoie aux représentants de la nation française le denier de la veuve; nous espérons que vous ne jugerez pas de notre zèle, de notre patriotisme, et de notre civisme, par la modicité d'argenterie qui était dans la ci-devant église de ce lieu, que feu Voltaire, fondateur de cette colonie, avait rebâtie et dédiée à Dieu seul, et qu'il ne s'était pas plu à enrichir. Pour suppléer à cette médiocrité, les citoyens d'ici ont fait un don de 1,269 livres en assignats, 6 médailles en argent de plusieurs grandeurs, 2 paires de boucles d'argent, et une petite pièce d'or, que nous joignons ici.

« Le curé de Ferney a remis volontairement en nos mains, ses lettres de prêtrise, avec prière de les brûler, ce que nous avons fait avant-hier dans notre brave Société de sans-culottes; nous avons fermé l'ancienne église, ôté les croix, etc. L'amour de la patrie, la soumission aux décrets des représentants du peuple, et la morale, voilà la religion qui sera prêchée dans la colonie fondée par celui qui, un des premiers, osa dire :

« Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense;

« Notre crédulité fait leur seule science.

Vive la nation, vive la République, vive la Montagne!

(*Suivent 8 signatures.*)

Les corps administratifs de la commune de Beaucaire écrivent qu'en sortant des cachots de la tyrannie, leurs premiers regards se tournent vers la Montagne de la Convention nationale, qui a écrasé les auteurs de leurs tourments et les auteurs des complots criminels qui voulaient anéantir la souveraineté du peuple français; donnent leur adhésion aux décrets émanés de la Convention nationale depuis le 31 mai, et invitent les représentants à rester sur le sommet de la Montagne jusqu'à ce que les orages conjurés contre elle aient été entièrement dissipés.

Insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse des corps administratifs de la commune de Beaucaire (4).

Représentants du peuple,

« Nous sortons des cachots de la tyrannie, et nos premiers regards se tournent vers la-

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 288.

(2) Archives nationales, carton C 285, dossier 825.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 288.

(2) Archives nationales, carton C 284, dossier 816.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 288.

(4) Archives nationales, carton C 285, dossier 825.